



**CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA DES CIRCUIT**  
Circuit Dijon Prenois

Du 13 au 15 Septembre 2024

De : Le Collège des Commissaires Sportifs DECISION N° 02

Date : 14/09/2024  
Heure : 10 :01

A : N° 30 – CIRCUIT TOYS – Christian VON DER WEID

Les Commissaires Sportifs, après avoir reçu un rapport du Directeur de Course, convoqués et entendu le concurrent / conducteur, examinés les vidéos, ont déterminés qu'une infraction aux règlements a été commise par le concurrent/conducteur nommé ci-dessus et après en avoir délibéré hors la présence de toute présence étrangère au Collège décident d'imposer la pénalité suivante :

**Concurrent N° 30 CIRCUIT TOYS Christian VON DER WEID**

**Conducteur** Christian Suter

**Heure** 09 :19  
**Séance** Qualification 2B

**Faits** A provoqué l'arrêt de la séance de qualification (drapeau rouge)

**Infraction** Non-respect de l'art 33.10 du Règlement sportif «Championnat de France Tourisme 2024».

**Pénalité** Annulation du meilleur temps de cette séance

**Raison** Le concurrent a provoqué l'arrêt de la séance de qualification

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des Commissaires Sportifs, conformément aux Prescriptions Générales de la FFSA Titre VIII et à l'article 15 du Code Sportif International, dans les délais applicables.

Edith Vieira Da Silva  
Présidente du Collège

Nathalie Benard  
Membre du Collège

Christine Poyen  
Membre du Collège

Reçu par le concurrent à Dijon-Prenois

Date : 14-9-29

Heure : 10h02

Signature du Concurrent